

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Huitième session

Paris, 4-7 juin 1984

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire : RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DES

ACTIVITIES PROMOTIONNELLES

Le programme d'activités promotionnelles, présenté à la septième session du Comité, a été poursuivi conformément aux orientations dégagées par le Comité. On s'est efforcé d'une part de renforcer les activités d'information permettant de faire mieux connaître au public les biens du patrimoine mondial et, d'autre part de développer les actions susceptibles de produire des recettes au Fonds du Patrimoine mondial.

I. Activités d'information du public

A. Photothèque d'information du public

La documentation photographique fournie par les Etats reste insuffisante, malgré la recommandation du Comité à sa septième session. Toutefois, la Photothèque va être considérablement enrichie puisque l'Unesco vient d'acquérir les droits relatifs à 160 photographies en couleur d'excellente qualité qui seront utilisées par l'INCAFO (Madrid) dans le "Guide du Patrimoine mondial", qui sera publié.

B. Dépliant-affiche

La maquette du dépliant-affiche a été préparée. Elle est présentée au Bureau pour examen, conformément à la décision de la Septième session du Comité. Il est prévu de produire ce dépliant-affiche en 20.000 exemplaires dans chacune des trois langues (anglais, français, espagnol).

Le dépliant-affiche présente de façon illustrée et accessible au grand public les objectifs de la Convention, ainsi que la liste des Etats parties et la liste des sites et leur localisation géographique. Il sera distribué sur les sites du patrimoine mondial ou au cours d'expositions sur la Convention et en premier lieu lors de l'exposition qui sera organisée à Madrid à l'occasion de la prochaine Assemblée générale de l'UICN (voir ci-dessous). L'expérience quotidienne du Secrétariat montre la nécessité de disposer de matériel de ce genre pour répondre clairement et rapidement aux multiples demandes d'information sur la Convention et pour susciter des contributions au Fonds du Patrimoine mondial.

C. Brochure

Une brochure publiée par l'Unesco dans une série destinée au grand public intitulée "Qu'est-ce que : la protection du patrimoine mondial culturel et naturel" est disponible en français et en anglais. Cette brochure remplace la première brochure d'information sur la Convention maintenant épuisée.

D. Numéro spécial d'Ambio

Comme prévu, ce numéro a été diffusé à tous les Etats parties à la Convention, aux Comités nationaux du programme MAB, ainsi qu'aux bureaux régionaux de l'Unesco qui en ont eux-mêmes fait une diffusion locale.

E. Monumentum

Le numéro spécial sur la Convention du Patrimoine mondial de la revue Monumentum annoncé précédemment vient de paraître et fera également l'objet d'une très large diffusion.

F. Cérémonies

Au cours de ses missions, le Directeur Général est parfois appelé à participer à des cérémonies célébrant des sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial. Tel a été le cas en décembre 1983 pour les monuments de Kathmandu au Népal lors de l'inauguration du Centre international sur le développement intégré des régions montagneuses. Il a également participé en avril 1984 aux réunions sur la Convention du Patrimoine mondial organisées par la Smithsonian Institution à Washington.

Une cérémonie de mise de plaque du patrimoine mondial a également eu lieu au mois de mai au Mont Saint Michel (France), en présence du Directeur Général de l'Unesco et de deux ministres français.

G. Exposition

Une exposition sur le patrimoine mondial va être réalisée par l'INCAFO (Madrid) grâce à un financement du Ministère espagnol des biens culturels. Cette exposition comprendra quelques panneaux explicatifs généraux et une présentation de chaque site du patrimoine, à raison d'un site par panneau; un texte très bref, en trois langues (anglais, français, espagnol) résumera les traits caractéristiques du site, justifiant son inscription sur la Liste. Le site sera en outre représenté par plusieurs illustrations en couleur. Le dépliant-affiche mentionné plus haut sera remis aux visiteurs de l'exposition. Cette exposition sera réalisée en trois exemplaires. Elle sera montée à l'occasion de l'Assemblée générale de l'UICN en novembre prochain à Madrid. Il est également envisagé de la présenter lors de la prochaine réunion du Comité du Patrimoine mondial en Argentine au mois de novembre. Le troisième exemplaire sera utilisé par l'Unesco à Paris et dans ses bureaux régionaux.

H. Système d'information informatisé sur le patrimoine mondial

Le système mis au point avec l'UICN fonctionne bien. Il a notamment été utilisé pour résumer et évaluer les propositions d'inscription des sites naturels qui sont soumises à la présente réunion.

II. Activités de promotion susceptibles de produire directement des recettes

A. Timbres

La mise en oeuvre du programme philatélique a subi quelques retards. Dès que la situation paraîtra propice le lancement de cette opération commerciale sera repris par la firme spécialisée qui en est chargée.

B. Volumes illustrés sur le patrimoine mondial

Le premier volume de la série publiée en espagnol par l'INCAFO (Madrid) est en vente. Une somme de 1.200\$, correspondant au premier versement des bénéficiaires qui reviennent au Fonds du Patrimoine mondial, a été remise à l'Unesco en mars dernier. Les efforts sont poursuivis pour trouver des éditeurs susceptibles de se charger de la publication dans d'autres langues.

C. Ouvrage illustré de l'Unesco

L'Office de l'Information publique de l'Unesco a réalisé un ouvrage illustré, "Legacy for All", en langue anglaise sur les premiers sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial qui a été mis en vente par l'Organisation. Cependant, le Secrétariat n'envisage pas de continuer cette publication, dans la mesure où l'expérience réussie avec l'INCAFO en langue espagnole montre que l'on peut produire des ouvrages de qualité sans utiliser le Fonds du Patrimoine mondial, mais au contraire en lui apportant des ressources supplémentaires.

D. Livres pour enfants

La série "Patrimoine mondial" dans laquelle des ouvrages sur le Népal et la Tunisie ont été publiés ne pourra probablement pas être continuée à cause de la cessation d'activités du co-éditeur, "Etudes vivantes". Le Secrétariat étudie actuellement des possibilités de publication d'une nouvelle série de livres destinés aux enfants.

E. Guide du Patrimoine mondial

Ce guide de poche comportera la description détaillée et l'illustration de 160 biens environ. Pour chaque site sera fourni une carte de localisation et un court texte justifiant son inscription sur la Liste. Ce texte est le même que celui qui figurera sur les panneaux d'exposition (voir plus haut) et il a été élaboré avec soin, en coopération avec l'ICOMOS et l'UICN. La maquette de ce guide est présentée au Bureau.

L'Unesco a acquis les droits d'auteur et les droits relatifs aux 160 photographies utilisées pour ce guide. La version espagnole du guide sera réalisée par l'INCAFO, et l'Unesco percevra 10% du produit des ventes de cette version pour le Fonds du Patrimoine mondial.

La prochaine Foire du Livre de Francfort devrait permettre à l'Unesco de trouver des éditeurs pour d'autres langues, notamment l'anglais et le français.

F. Fascicules sur le patrimoine mondial

Des fascicules périodiques seront édités en espagnol, soit par l'INCAFO, soit par un autre éditeur choisi par l'INCAFO, à leurs frais. Ils sont fondés sur l'utilisation du contenu des volumes illustrés en cours de publication et diffusés, entre autre, par les réseaux de vente de journaux. Un pourcentage du prix des ventes reviendra au Fonds du Patrimoine mondial et un certain nombre d'exemplaires (de 50 à 100) seront donnés à l'Unesco. L'Unesco pourra également utiliser dans un but non lucratif les illustrations utilisées dans ces ouvrages.

Il n'a pas encore été décidé s'il s'agirait de fascicules (hebdomadaires) ou de petits volumes (bi-mensuels) ni si l'INCAFO se chargerait lui-même de l'édition. Mais le principe de bénéfices pour le Fonds du Patrimoine mondial est acquis. Il importera de répéter cette réalisation pour d'autres langues.